

Rapport de durabilité VSME

ENTREPRISE EXEMPLE SAS

SIRET 12345678900012 · Exercice de reporting 2025 · Mécanique de précision — sous-traitance industrielle

B1 Base de préparation

Le présent rapport de durabilité est établi au titre de l'exercice 2025 par une société par actions simplifiée de droit français, dont l'activité principale est la mécanique de précision en sous-traitance industrielle. L'entreprise emploie 27 équivalents temps plein et a réalisé un chiffre d'affaires de 1 850 000 euros au cours de la période de référence. Ce document est préparé sur une base volontaire, conformément à la norme VSME publiée par l'EFRAG, applicable aux petites et moyennes entreprises non soumises à une obligation légale de reporting de durabilité.

Forme juridique	SAS
Pays	FR
Année de reporting	2025
Chiffre d'affaires (€)	1 850 000
Effectif (ETP)	27
Activité principale	Mécanique de précision — sous-traitance industrielle

B2 Pratiques, politiques et initiatives de durabilité

L'entreprise a formalisé des politiques internes portant sur deux domaines environnementaux : la gestion de l'énergie et la gestion des déchets. Dans le cadre de ces politiques, un suivi mensuel des consommations d'énergie de l'atelier a été mis en place, permettant d'identifier les évolutions de la consommation dans le temps. Par ailleurs, depuis 2024, un plan de réduction des chutes d'usinage a été engagé, accompagné d'un tri systématique des copeaux métalliques en vue de leur revalorisation.

Domaines couverts par des politiques	énergie, déchets
Description des initiatives	Suivi mensuel des consommations d'énergie de l'atelier, plan de réduction des chutes d'usinage et tri systématique des copeaux métalliques pour revalorisation depuis 2024.

B3 Énergie et émissions de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie totale de l'entreprise s'élève à 299,54 MWh, dont 14 % proviennent de sources renouvelables. Les émissions de gaz à effet de serre atteignent 26,71 tCO₂e pour le Scope 1 et 8,53 tCO₂e pour le Scope 2, soit un total de 35,24 tCO₂e. L'intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 19,05 tCO₂e par million d'euros.

35,24 tCO₂e — émissions totales de gaz à effet de serre (Scope 1 + Scope 2, location-based)

Scope 1 : 26,71 tCO₂e · Scope 2 : 8,53 tCO₂e · Intensité : 19,05 tCO₂e/M€

Énergie totale (MWh)	299,54
Part d'énergie renouvelable (%)	14
Émissions Scope 1 (tCO ₂ e)	26,71
Émissions Scope 2 (tCO ₂ e)	8,53
Émissions totales (tCO ₂ e)	35,24
Intensité (tCO ₂ e / M€)	19,05

Émissions de gaz à effet de serre calculées selon la méthode location-based (indicateur VSME B3). Facteurs d'émission : ADEME Base Empreinte. Périmètre retenu : Scope 1 (combustion directe) et Scope 2 (électricité achetée). Sont exclus à ce stade les réseaux de chaleur et les fluides frigorigènes. Facteurs d'émission : ADEME Base Carbone v23.10 (05/05/2026) — éléments 48788 / 37133 / 25775 — vérifié le 10/06/2026.

B4 Pollution

L'entreprise n'est pas concernée par la pollution au titre de cette période de reporting.

B5 Biodiversité

L'entreprise n'est pas concernée par la biodiversité au titre de cette période de reporting.

B6 Eau

La consommation d'eau de l'entreprise s'est établie à 850 m³ sur la période de référence. Cette consommation est liée aux besoins courants de l'activité et fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du présent reporting.

Consommation d'eau (m ³)	850
--------------------------------------	------------

B7 Utilisation des ressources et économie circulaire

En 2024, l'entreprise a produit 34 tonnes de déchets non dangereux et 2,1 tonnes de déchets dangereux. 72 % de ces déchets ont été recyclés ou valorisés. Les copeaux et chutes métalliques sont repris par un récupérateur agréé, tandis que les huiles de coupe font l'objet d'une collecte en filière dédiée, s'inscrivant ainsi dans une démarche d'économie circulaire adaptée à l'activité de l'entreprise.

Déchets non dangereux (t)	34
Déchets dangereux (t)	2,1
Part recyclée / valorisée (%)	72
Pratiques d'économie circulaire	Copeaux et chutes métalliques repris par un récupérateur agréé ; huiles de coupe collectées en filière dédiée.

B8 Effectifs — caractéristiques générales

L'effectif total s'élève à 29 salariés, dont 8 femmes et 21 hommes. L'entreprise emploie 26 salariés en contrat à durée indéterminée et 3 en contrat à durée déterminée — une structure d'emploi stable, caractéristique d'un atelier de mécanique de précision où la fidélisation des compétences d'usinage constitue un enjeu de premier plan.

Effectif total	29
Femmes	8
Hommes	21
CDI	26
CDD	3

B9 Effectifs — santé et sécurité

Au cours de l'exercice, l'entreprise a enregistré 2 accidents du travail avec arrêt et aucun accident mortel. Des causeries sécurité sont organisées chaque semaine afin de maintenir la vigilance des collaborateurs sur les risques professionnels. Les équipements de protection individuelle font l'objet d'un renouvellement annuel et un plan d'action spécifique a été mis en place pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

Accidents du travail avec arrêt	2
Accidents mortels	0
Mesures de prévention	Causeries sécurité hebdomadaires, équipements de protection individuelle renouvelés chaque année et plan d'action dédié aux troubles musculo-squelettiques.

B10 Effectifs — rémunération, négociation collective et formation

L'ensemble des salariés est couvert par une convention collective, soit une couverture conventionnelle de 100 %. Le salaire minimum légal est respecté pour l'intégralité du personnel. En matière de formation, la moyenne s'établit à 14 heures par salarié sur la période considérée.

Salaire minimum respecté	Oui
Couverture conventionnelle (%)	100
Formation moyenne (h/salarié)	14

B11 Condamnations et amendes (corruption)

Au cours de l'exercice, l'entreprise n'a fait l'objet d'aucune condamnation en lien avec des faits de corruption ou d'infractions assimilées. Aucune amende n'a été prononcée à ce titre.

Nombre de condamnations	0
Montant des amendes (€)	0

AVERTISSEMENT

Ce rapport de durabilité est établi selon la norme VSME (module de base de l'EFRAG) à partir des données communiquées par l'entreprise, puis relu et validé avant livraison. Il constitue un document d'aide à la conformité et non un audit ; il ne préjuge pas de son acceptation par un client donneur d'ordre ou un tiers.